

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2021

L'an **DEUX MIL VINGT ET UN**, le **vendredi 9 avril à vingt heures et trente minutes**, le Conseil municipal, légalement convoqué, a pour la première fois depuis la publication de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, tenu une réunion à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur **DORISON Guy**, Maire, assisté de M. **COSSON** François-Xavier, Adjoint aux finances et de Mme **AMARAL** Sandra désignée secrétaire de séance. Après avoir ouvert la séance, M. LE Maire a procédé à l'appel nominal des membres de l'assemblée.
L'assemblée était composée comme suit :

Étaient présents : Mme. **AMARAL** Sandra, Mme. **BRICAUD** Nathalia, Mme. **CHANDI** Katia, Mme. **CHEMIN** Delphine, M. **COSSON** François-Xavier, M. **DORISON** Guy, M. **KARM** Jean-Marie, Mme. **LAMARQUE** Nadine, Mme. **MICHAUT** Jocelyne, M. **POLICE** Yves, M. **ROBIN** Gilles, M. **ROPERS** Patrick, M. **TREFCON** Laurent

Étaient absents excusés : Mme. **BICENKO** Katherine a donné procuration à **AMARAL** Sandra

Étaient Absents : Mme. **CORREIA** Sandrine

Date de convocation	01/04/2021
Date d'affichage	01/04/2021
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	13

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2021,
- 2) Taux imposition,
- 3) Budget communal M.14 :
 - Vote du Compte Administratif 2020
 - Vote du Compte de Gestion 2020
 - Affectation du résultat
 - Vote du Budget Primitif 2021
- 4) Budget « Lotissement » :
 - Vote du Compte Administratif 2020
 - Vote du Compte de Gestion 2020
 - Affectation du résultat
 - Vote du Budget Primitif 2021
- 5) Création poste adjoint administratif temps partiel et suppression d'un poste adjoint administratif temps complet
- 6) Délibération partenariat acquisition fonds documentaires adultes et jeunesse

Informations diverses

- Installation Portail famille ouverture 22 mars 2021 pour fonctionnalité à compter du 1^{er} avril 2021
- Entretien annuel agents communaux,

-Elections juin 2021 les élections départementales et les élections des conseillers régionaux
Le premier tour aura lieu le dimanche 13 juin et le second tour, le cas échéant, le dimanche suivant, le 20 juin. Ces scrutins se tiendront de 8 heures à 18 heures. (De 8 heures à 20 heures en Ile de France).

Questions diverses

Limitation vitesse sur la commune
Retour CCID
RIFSEEP

Le Maire rappelle qu'il a décidé de réunir une première réunion de l'assemblée délibérante à distance par visioconférence afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité durant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19.

La solution technique retenue pour la tenue de cette séance à distance par visioconférence est « Zoom ».

Les conseillers ont reçu leur convocation par mail ainsi qu'un lien d'accès à ladite réunion.

Cette première réunion à distance a connu quelques difficultés de fonctionnement et anomalies de déroulement dues au manque de pratique de « Zoom » et de connaissance technologique concernant cet outil mais également dues au manque de moyens matériel/équipement (la Salle du Conseil de la Mairie n'est aucunement équipée pour ce type de réunions réalisées en visio).

L'enregistrement a par exemple démarré après que l'appel des élus ai été fait.

Dans un souci d'amélioration, l'ensemble du conseil municipal va s'adapter et faire en sorte d'être aux conditions optimums lors des prochaines visioconférences.

Le conseil municipal va tenter de s'ajuster au maximum en limitant toutefois les coûts financiers.

Cette première visioconférence va être partagée sur YouTube et par la suite, à chaque visioconférence, elle seront diffusées, en espérant améliorer la qualité d'image et de son.

1/ **Approbation du compte-rendu du 22 janvier 2021**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

2/ **Taux Imposition**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de Impôts,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les Communes n'ont plus la main sur la taxe d'habitation suite à la réforme.

Tenant compte de nos engagements lors de la campagne électorale, mais vu l'état financier de la Commune, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si la municipalité doit reconduire pour l'année 2021 ces taux d'imposition.

Pour rappel, les taux en 2020 se décomposaient comme suit :

- **Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB)** 8,31 %,
- **Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFPNB)** 47,18 %.

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14** voix POUR

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2020 et de les reconduire à l'identique pour 2021 à savoir :

Taxe	Taux votés	Base imposition prévisionnelle 2021	Produit correspondant 2021
TFPB	8.31	873 500	173 739
TFPNB	47.18	11 200	5 284
Produit attendu			179 023

3/ Budget Communal M.14

Objet : Compte Administratif de la commune M.14 – Exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-10 du 19 juin 2020 relative au vote du Budget Primitif 2020 de la commune,

Vu la délibération 2021.09 du 9 avril 2021 approuvant le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Principal de la commune de Ponthévrard dressé par Monsieur le Receveur Municipal,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020, AYANT ENTENDU le rapport de Monsieur Dorison Guy Maire,

Conformément à la législation, Monsieur Dorison Guy Maire, quitte la séance,

Le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur COSSON François-Xavier, adjoint au Maire aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **13** voix POUR

- **CONSTATE** la concordance du Compte Administratif 2020 avec le Compte de Gestion de l'exercice 2020 présenté par Mme la Trésorière de la Trésorerie de Saint-Arnoult.

TOTAL DU BUDGET 2020	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
Fonctionnement	1 166 657.44 €	781 511.45 €	-385 145.99 €
Investissement	958 522.40 €	409 807.86 €	-548 714.54 €

TOTAL DU BUDGET	Excédent/déficit cumulé	RESULTAT DE L'ANNEE 2020	RÉSULTATS
Fonctionnement	59 133.17 €	-444 279.16 €	-385 145.99 €
Investissement	-423 020.40 €	-125 694.14 €	- 548 714.54 €
TOTAL	363 887.23 €	-569 973.30 €	-933 860.53 €

➤ restes à réaliser en dépenses d'investissement : 99 468.72 €

➤ restes à réaliser en recettes d'investissement : 581 983.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Objet : Approbation du Compte de Gestion de la Commune du Trésor Public de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES - Exercice 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu la délibération n° 2020-10 du 19 juin 2020 relative au vote du Budget Primitif 2020 de la commune,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Principal de la commune de Ponthévrard dressé par Monsieur le Receveur Municipal et remis à Monsieur le Maire,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14** voix POUR
- **DONNE** acte à Monsieur le Maire de sa communication relative au Compte de Gestion 2020 du Budget de la Commune,
- **ARRÊTE ET APPROUVE** le Compte de Gestion du receveur municipal pour l'exercice 2020 tel que présenté en annexe à la présente délibération,
- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget de la commune dressé pour l'exercice 2020, par le comptable de la commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Objet : Budget communal M.14 2021 - Affectation du résultat – Exercice 2020

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.12 du 19 juin 2020 relative au vote du Budget Primitif 2020 de la commune,

Vu la délibération 2021.09 du 9 avril 2021 approuvant le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget Principal de la commune de Ponthévrard dressé par Monsieur le Receveur Municipal,

Vu la délibération n° 2021.08 du 9 avril 2021 approuvant le compte administratif 2020,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion,

Après avoir constaté les résultats d'exécutions suivants :

TOTAL DU BUDGET	RESULTAT DE L'ANNEE 2020	Excédent/déficit cumulé	RÉSULTATS
Fonctionnement	-444 279.16 €	59 133.17 €	-385 145.99 €
Investissement	- 125 694.14 €	-423 020.40 €	-548 714.54 €
TOTAL	-569 973.30 €	-363 887.23 €	--933 860.53 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14** voix POUR
- **ADOpte** l'affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021 tel que :
 - **Compte 001** : -548 714.54 € (*dépenses d'investissement*)
 - **Compte 002** : -385 145.99 € (*recettes de fonctionnement*)

Pour mémoire les restes à réaliser sont en :

- **dépenses d'investissement** : 99 468.72 €
- **recettes d'investissement** : 581 983.00 €

AUTORISE Monsieur Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération

Objet : BUDGET PRIMITIF Communal M.14 – Exercice 2021

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, assisté par M. COSSON François-Xavier, adjoint aux finances,

Ceux-ci rappelant l'état très critique des finances de la Commune, exposant l'exigence de devoir redresser la section de fonctionnement, soulignant donc la nécessité de poursuivre les plans d'actions déjà mis en place et rappelant les différences entre budget (prévisionnel), réalisé (effectif) et trésorerie (capacité de paiement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 par chapitre, tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

En section de fonctionnement : Recettes : 1 866 694.00 € Dépenses : 1 866 694.00 €

En section d'investissement : Recettes : 1 598 772.00 € Dépenses : 1 598 772.00 €

Dont restes à réaliser en dépenses d'investissement : 99 468.72 €
restes à réaliser en recettes d'investissement : 581 983.00 €

- **Adopte** le tableau des effectifs du personnel communal annexé au budget primitif 2021,
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

4/ Budget Annexe Lotissement M.14

Objet : Compte Administratif du « Budget Annexe Lotissement » de la commune M.14 - Exercice 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.16 du 19 juin 2020 relative au vote du Budget Primitif 2020 du « Budget Annexe Lotissement »,

Vu la délibération 2021.13 du 9 avril 2021 approuvant le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du « Budget Annexe Lotissement » de la commune dressé par Monsieur le Receveur Municipal,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

AYANT ENTENDU le rapport de Monsieur Dorison Guy Maire,

Conformément à la législation, Monsieur Dorison Guy Maire, quitte la séance,

Le Conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur COSSON François-Xavier, adjoint au Maire aux finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **13** voix POUR

- **CONSTATE** la concordance du Compte Administratif 2020 avec le Compte de Gestion de l'exercice 2020 présenté par Mme la Trésorière de la Trésorerie de Saint-Arnoult
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

TOTAL DU BUDGET 2020	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
Fonctionnement	1 040.00 €	1 064 420.00 €	1 063 380.85 €
Investissement	24 899.03 €	0 €	-24 889.03 €

TOTAL DU BUDGET	RESULTAT DE L'ANNEE 2020	Excédent/déficit cumulé	RÉSULTATS
Fonctionnement	267 765.00 €	795 615.85 €	1 063 380.85 €
Investissement	0	- 24 889.03 €	-24 889,03 €
TOTAL	267 765.00 €	770 726.82 €	1 038 491.82 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Objet : Approbation du Compte de Gestion « Budget Annexe Lotissement » du Trésor Public de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES - Exercice 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu la délibération n° 2020.16 du 19 juin 2020 relative au vote du Budget Primitif 2020 du « Budget Annexe Lotissement »,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14** voix POUR
- **DONNE** acte à Monsieur le Maire de sa communication relative au Compte de Gestion 2019 du « Budget Annexe Lotissement » de la Commune,
- **ARRÊTE ET APPROUVE** le Compte de Gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019 tel que présenté en annexe à la présente délibération,
- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du « Budget Annexe Lotissement » de la commune dressé pour l'exercice 2020, par le comptable de la commune, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Objet : « Budget Annexe Lotissement » de la commune M.14 - 2021 - Affectation du résultat - Exercice 2020

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.12 du 19 juin 2020 relative au vote du Budget Primitif 2020 de la commune,

Vu la délibération 2021.13 du 9 avril 2021 approuvant le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du « Budget Annexe Lotissement » de la commune dressé par Monsieur le Receveur Municipal,

Vu la délibération 2021.12 du 9 avril 2021 approuvant le compte administratif 2020 « Budget Annexe Lotissement »

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion,

Après avoir constaté les résultats d'exécutions suivants :

TOTAL DU BUDGET	RESULTAT DE L'ANNEE 2020	Excédent/déficit cumulé	RÉSULTATS
Fonctionnement	267 765.00 €	795 615.85 €	1 063 380.85 €
Investissement	0	- 24 889.03 €	-24 889,03 €
TOTAL	267 765.00 €	770 726.82 €	1 038 491.82 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14** voix POUR

- **ADOPTÉ** l'affectation des résultats de l'exercice 2020 sur le budget primitif 2021 tel que :
 - **Compte 001 :** - 24 889.03 € (*dépenses d'investissement*)
 - **Compte 002 :** 795 615.85 € (*recettes de fonctionnement*)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Objet : BUDGET PRIMITIF « Annexe Lotissement » M.14 – Exercice 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'élaboration du budget primitif et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14** voix POUR
- **Décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 par chapitre, tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

En section de fonctionnement : Recettes : 2 251 311.85 € Dépenses : 2 251 311.85 €

En section d'investissement : Recettes : 544 889.03 € Dépenses : 544 889.03 €

- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

5/ Création poste adjoint administratif temps partiel et suppression poste adjoint administratif temps complet

M. le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de réorganisation des services, la décision conformément à [l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984](#) est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Compte tenu de la mutation d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe dans une autre commune, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par à la majorité par **13** voix POUR, **1** voix CONTRE, **décide** :

- 1** - La suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à temps complet au service secrétariat de mairie.
- 2** - La création d'un emploi d'Adjoint Administratif à *temps non complet à raison de 21 heures hebdomadaires* au service secrétariat de mairie à compter du 12 avril 2021, ouvert aux contrats à durée déterminée et indéterminée, aux Adjoints Administratifs, aux adjoints administratifs Principal 2^{ème} et 1^{ère} classe.
- 3** - De modifier le tableau des emplois

6/Acquisition de documents – Conventionnement des médiathèques

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les communes de Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sonchamp et Ponthévrard ont décidé de s'associer pour l'acquisition de documentaires adultes et jeunesse.

La commune de Rochefort-en-Yvelines est porteuse du projet et à ce titre porte la demande de subvention. Les communes ci-dessus s'engagent, par le biais d'une convention, à procéder à l'acquisition des fonds et à faire circuler les documents entre elles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **14** voix POUR

- **Accepte** de s'associer avec les communes de Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult en Yvelines et Sonchamp pour l'acquisition de documents destinés aux adultes et jeunesse,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

Informations et questions diverses

Médiathèque :

Une nouvelle bénévole a pris place à la médiathèque afin de pallier au remplacement de Cécile.

Mme Thirion Sylvie est la nouvelle responsable, elle s'installe petit à petit et met en place de nouvelles et fraîches idées, dont la grainothèque.

Une journaliste du magazine « Elle » va prochainement faire un article sur la médiathèque de notre village.

Projets vs état financier de la commune :

Au vu de l'état financier de la commune, l'année 2021 va être très calme au niveau investissement/travaux.

Le Conseil propose donc, d'autant plus, d'utiliser cette année à réfléchir, anticiper et/ou préparer autant que possible, les projets à planifier les années suivantes.

Cette année doit aussi servir à rechercher et identifier l'ensemble des subventions envisageables dont la Commune pourrait bénéficier pour ces projets.

Installation Portail famille :

Le Portail Famille a été mis en place le 1^{er} avril 2021, les parents commençaient à s'inscrire... Mais le confinement a quelque peu interrompu le démarrage.

Par la suite, il devrait en ressortir une meilleure gestion des inscriptions, moins de mails, un gain de temps pour tous, un meilleur respect des règlements.

Entretien Annuel Agents Communaux :

Les entretiens annuels des agents communaux vont commencer à la fin du mois d'avril pour les agents techniques/administratifs et se poursuivre début mai pour les agents du périscolaire.

Ces entretiens sont un moyen d'échanger et de partager avec chacun.

Mme AMARAL demande s'il est possible d'offrir une journée de « pont » à l'ensemble des employés de la commune. Question qui va être réfléchi très prochainement.

ELECTIONS JUIN 2021 :

Selon l'avis du Conseil Scientifique, Les élections régionales et départementales devraient à date bien avoir lieu les 13 et 20 juin prochain dans le respect des règles sanitaires.

Limitation Vitesse sur la Commune :

Suite à plusieurs plaintes d'administrés sur la vitesse excessive de certains véhicules sur la commune, l'ensemble des élus souhaitent travailler sur cette problématique en y apportant des solutions concrètes :

Un radar pédagogique est déjà prévu en installation.

Des idées complémentaires sont à discuter :

Arrêté de limitation de vitesse ?

Révision des logiques de circulation (obligation de « stop » sur les routes les plus passantes) ?

Panneaux de communication et de sensibilisation pédagogique ?

Contrôles radar récurrents ?

Retour information CCID :

La Commission Communale des Impôts Directs (CCID) s'est réunie fin mars pour échanger sur la qualification associée à un niveau de taxe du bâti et du non bâti de la commune.

Cette commission donne son avis et suggère par exemple des modifications pour harmoniser l'ensemble des propriétés dans leur catégorie. La décision finale appartient cependant toujours aux services des impôts.

RIFSEEP :

Lors des entretiens annuels des agents communaux, la refonte du RIFSEEP sera abordée, de nouveau expliquée et l'application nominative sera détaillée.

PROCHAINES REUNIONS

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 21 mai 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.